



Suivie médical par l'employeur

Par **Namoureux86**, le **09/07/2020** à **18:30**

Bonjour j'ai été en accident de travail pendant 2 mois j'ai repris mon travail en mi-temps thérapeutique au mois de mai et je n'ai toujours pas passer de visite médical es légal ? Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **09/07/2020** à **19:27**

Bonjour,

Ce sujet devrait être en Droit du Travail...

Normalement, pour être en temps partiel thérapeutique, il faut que le Médecin du Travail ait donné son accord donc déjà c'est illégal et une visite de reprise doit être organisée par l'employeur pour tout arrêt d'au moins 30 jours mais suivant l'[Ordonnance n° 2020-386 du 1er avril 2020 adaptant les conditions d'exercice des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire et modifiant le régime des demandes préalables d'autorisation d'activité partielle](#) le Médecin du Travail peut la reporter...